

Dernier No de l'année - Abonnement suspendue

NO. 80.

VOL. XI.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE

PAR LUDGER DUVERNAY.

PRIX DES AVERTISSEMENTS.

Six lignes et au-dessous, première insertion, 2s. 6d. et 7jd. chaque suivante. Dix lignes et au-dessous, première insertion, 3s. 4d. et 10d. chaque suivante. Les avis et annonces non accompagnés d'ordres écrits seront insérés deux fois par semaine jusqu'à ce qu'ils soient contremandés, et débités en conséquence. On traite de gré à gré pour les avertissements d'une certaine étendue, et qui doivent être publiés plus de six mois.



LA MINERVE,

Journal Politique, Littéraire, Commercial, &c.

MONTREAL:
LUNDI SOIR 20 NOVEMBRE 1837.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LA MINERVE est publiée deux fois par semaine, le LUNDI et le JEUDI Soir, prix de l'abonnement est de QUATRE PIASTRES par année outre les frais de Port, payables d'avance. Ceux qui veulent discontinuer leur abonnement, sont obligés d'en donner avis au moins un mois avant leur date échue, et PAYER LEURS ARRÉRAGES, autrement ils sont tenus de continuer un autre semestre. Les Lettres, Paquets, Argent, Correspondances, &c. doivent être adressés franco de port, à l'Imprimeur, au Bureau du Journal, N^o 29, Rue Saint-Paul.

POESIE.
MORT
D'UN JEUNE ENFANT,
De l'airain plaintif dans les airs
J'entendais encor le murmure:
Et je croyais ouïr de magiques concerts,
Murmurer dans les cieux d'une voix douce et pure.

C'est que, dans son petit berceau,
Avec sa laideur de squelette,
Un enfant bien cher à sa mère
Avait senti la mort lui parler de tombeau
Et sur son front se posait sa main de pierre.

La cruelle ne craignait pas,
Avec sa laideur de squelette,
Hélas! de le sentir tout charmant dans ses bras
Et de sentir siffler les roses de sa tête!...

O vous, qui portiez les rubans
Et semiez des fleurs sur sa bière,
Vous, que l'on aurait pris pour les anges tous blancs
Oh! ne le plaignez pas d'avoir quitté la terre!

Ne versez point des pleurs...
Il est dans l'auguste demeure.
Oh! résonnent toujours des concerts enchanteurs,
Oh! nos siècles d'en bas ne durent pas une heure.

Il est maintenant bien heureux
Et son sort est digne d'envie.
Frères des anges blancs, il est monté près d'eux:
Heureux d'avoir si pur abandonné la vie.

Qu'on lui dise un petit tombeau,
Qu'un peu de mousse le couronne,
Que, formant sur sa tombe un verdoyant berceau,
Un saule mollement l'embrasse et l'environne.

Point de fistuleux ornements,
Point d'épitaphes sur sa tombe;
Et simple, qu'elle soit comme son cœur d'enfant:
Il était aussi blanc qu'une blanche colombe.

Toi, sa mère, ne gémiss pas,
Sèche vite, sèche tes larmes...
Oh! chasse le chagrin de tes yeux abattus,
Car ton fils a quitté le séjour des alarmes.

Du malheur la souffrance empêche
Jamais n'altère son visage,
Il passa parmi nous comme un beau soir d'été,
Comme sur un ciel pur glisse un léger nuage.

Il aurait souffert ici bas,
Qui ne souffrait pas sur la terre!
Pense à lui; je ne crains rien, il ne t'oubliera pas.
Et joyeux, dans le ciel, il attendra sa mère.

EXTRAITS.
LE TUNNEL.—Les dégâts causés dans le tunnel de la Tamise par la dernière irruption des eaux ont été réparés. Le public est maintenant admis à visiter les travaux. On emploie trois classes d'ouvriers qui se remplacent de huit en huit heures. Les travaux sont, de cette manière, continués la nuit et le jour. Chaque classe comprend de 100 à 120 ouvriers. Le seul temps donné à ces hommes de peine est une demi-heure pour se reposer, et les travaux sont combinés de manière à ce que chaque classe ait une nuit de repos. Les progrès sont nécessairement d'une lenteur extrême. La voûte ne peut être avancée que de quelques pouces en vingt-quatre heures. (Courrier.)

(Du *Moniteur Universel*.)
Dimanche, 16 octobre 1836.
La conduite et les mesures du gouvernement français pour la propagation et le perfectionnement de l'éducation populaire inspirent, hors de France et même au-delà de l'Europe, le plus vif intérêt. La Canada, ou les six septièmes de la population parlent notre langue. Depuis 1829, la législature du Canada a dépensé, pour l'amélioration des écoles primaires, plus de quatre millions de francs; mais les résultats obtenus n'ont pas toujours été satisfaisants, et le but n'est pas encore atteint. Un nouvel acte de la législature canadienne vient d'ordonner, à Québec et à Montréal, la fondation de deux grandes écoles normales primaires; et M. Holmes, ecclésiastique distingué, a été envoyé en France, avec la mission d'étudier l'organisation de nos établissements d'instruction primaire, et spécialement de nos écoles. M. Holmes est en outre chargé de chercher en France et de ramener avec lui au Canada au moins deux professeurs exercés à des méthodes d'enseignement, et dignes, par leurs principes religieux et leur moralité, comme par leur instruction, d'être placés à la tête des écoles normales de Québec et de Montréal. M. Holmes a été dernièrement reçu par M. Guizot, ministre de l'instruction publique, et lui a donné connaissance des divers actes qui ont déterminé son voyage. M. le ministre s'est empressé de faire mettre à la disposition de M. Holmes, tous les documents qui lui sont nécessaires pour bien remplir sa mission, notamment une collection complète des arrêtés, règlements et instructions qui ont été édictés pour l'exécution de la loi du 28 juin 1833. Il a, en outre, donné des ordres pour que M. Holmes soit admis à visiter les écoles normales primaires, spécialement celles de Melun et de Versailles, où il a désiré se rendre d'abord, et pour qu'il soit accueilli dans ces établissements de manière à pouvoir en apprécier, en toute liberté, l'organisation et le régime.

—NAVIGATION DE SUED.—Le *Globe* dit que le nombre des navires qui ont passé le Sand, pendant le mois d'août, a été de 1,040 venant de la mer du Nord, et de 909 venant de la Baltique. En tout, 1,949 sur lesquels on compte: 609 anglais, 301 prussiens, 355 norvégiens, 145 hollandais, 135 suédois, 133 danois, 118 mecklembourgeois, 93 russes, 36 français et 4 américains.

(Du *Times*)
—On sait maintenant que le nom du commissaire envoyé par la banque d'Angleterre aux Etats-Unis pour liquider les affaires dans lesquelles est intéressée la banque est Conwell: il sera accompagné par l'un des principaux commis de la banque d'Angleterre. On a découvert le but et les détails de cette mission par une lettre de Stockholm, capitaine de la marine des Etats-Unis, adressée au gouverneur et à la cour des directeurs. Cette lettre, après des considérations sur l'état financier de l'Union et sur les pertes occasionnées au commerce par les arrangements actuels, finit par conseiller au directeur de la banque d'Angleterre de nommer un agent investi de pouvoirs sous les limitations qu'il conviendrait, non seulement pour liquider leurs créances dans les Etats-Unis mais encore pour accorder des crédits sur la banque d'Angleterre jusqu'à concurrence de deux millions sterling par trois et cinq ans, sous garantie des dépôts spécifiés dans les instructions. Cet arrangement rétablirait la confiance, réduirait le taux du change, donnerait l'assurance des paiements de toutes les lettres et ferait revivre les affaires. Cette combinaison s'économiserait à l'Angleterre plusieurs millions de livres et encouragerait les opérations. La banque ne risquerait rien à une telle mesure.

—Statistique du crime.—On a diéssé à Londres, par ordre du secrétaire d'Etat de l'intérieur et de la justice, une statistique de jugements criminels rendus dans l'Angleterre, proprement dite, et le pays de Galles en 1836. Il y a eu 2,468 individus mis en jugement. Condamnations à mort, 464; à la déportation perpétuelle, 700; à la déportation pour quatre-vingt ans, 585; pour sept ans, 2,249; au-dessous, 7; un seul empoisonnement de plus de trois ans avec la peine du fouet et l'amende. Condamnés à l'enfermement, pour deux ans, 25; de six mois à un an, 1,455; de six mois et au-dessous, 8,384. Il y eu 33 individus condamnés au fouet, 303 à l'amende, 196 ont été renvoyés sous caution. Six condamnés ont été renvoyés sous caution. Six condamnés ont obtenu leur grâce, ce qui fait en tout 14,771 condamnés.

12 individus, reconnus fous, n'ont pas été jugés; 19 ont été acquittés comme insensés. 4,039 ont été acquittés par le jury; 1,652 ont été mis en liberté dans le courant de l'instruction; 401 ont été renvoyés faute de poursuite des parties civiles. Total des individus acquittés ou non punis, 6,182.

17 condamnés à mort ont été exécutés, savoir: 8 pour meurtre, 4 pour vol qualifié et 5 pour incendie.

La peine capitale a été commuée pour les autres, savoir: déportation à vie, 344; déportation pendant quatre ans, 46; pendant sept ans, 35; emprisonnement, 46. Quatre condamnés à mort ont obtenu grâce pleine et entière.

Parmi les condamnés pour offenses contre les personnes, on remarquait 1,750 hommes et 197 femmes. Les accusés de délits contre la propriété avec violence comprenaient 1,938 hommes et 72 femmes.

Les attaques malicieuses contre la propriété ont été commises par 156 hommes et 12 femmes. Les crises de faux et de fausse monnaie étaient imputées à 285 hommes et 74 femmes. Les autres délits et partages entre 888 hommes et 139 femmes. Le total est de 17,248 accusés du sexe masculin et 3,756 du sexe féminin.

—On écrit de Bone, le 24 septembre:
« Hier un conseil a été tenu pour aviser aux mesures à prendre et déterminer le jour où l'expédition se mettra en marche. Après de longues discussions, l'avis du général Damrémont l'emporta, et on a résolu d'attendre les renforts qui doivent être envoyés de France. Cette résolution a été justifiée par une lettre interceptée sur un Kabaila qui s'était chargé de la mettre à un habitant de Bone. Peut-être cette lettre a-t-elle été écrite dans le but de nous effrayer par l'exagération des difficultés qui nous attendent devant Constantine. En voici la traduction:

« Au camp de l'Agâ de l'Adje Hamat Bey.
« Dieu est grand et Mahomet est son prophète. Gloire à Dieu! *Eusebick* (ce qui veut dire beaufrère). Avec l'aide et la protection d'Abderaman, notre prophète (secte motouzaïenne), j'ai rejoint notre camp et repris mes travaux: que Dieu nous protège et nous permette de nous voir bientôt, c'est ce que j'espère, mais je me suis trompé. Sidi-Hamat ne veut plus la paix, il est assez fort, dit-il, pour battre les Français, puisqu'il parle de la chaire; je me suis sur mon présentiment; Dieu veuille que la présente parvienne! Les Arabes nos frères n'ont pas peur, car nous sommes forts. Constantine est une pierre au milieu d'un ruisseau, et d'après l'avis des prophètes chefs de nos sectes, et de leur marabout, il faut autant de Français pour enlever cette pierre qu'il faudrait de Français pour enlever un neuf dans un pot de lait. Il y a des fossés qui entourent Constantine qui sont larges et très-profonds, et il n'y a maintenant qu'une porte d'accès, je ne le dirai pas lugubre.

« Le camp de l'Agâ se compose de 8,000 cavaliers et 4,000 fantassins, et 33 pièces de canon. Celui du bey de 16,000 hommes, dont 5,000 cavaliers et 22 pièces, est de Kabaila de 13,000 hommes, tous fantassins, et 12 pièces de canon; le premier camp est à quatre lieues du mitre et se compose des Arabes des tribus les plus guerrières; le second est à douze lieues du premier et se compose de Colouziens arabes et de déserteurs; le troisième a treize lieues du premier, c'est tout des Kabaila de Grojety, Bougie, le Collo, Stova, etc.

« A une lieue du camp des Kabaila se trouve le fort de la Victoire, défendu par 18 canons et 506 Turcs; la porte de la ville, seule accessible, est défendue par un Fortin de 18 canons. Les remparts sont défendus par 63 pièces; il y a dans Constantine quantité de pièces qui ne peuvent servir faute d'affûts. La ville sera défendue par des Turcs, forts de 4,006 hommes, tous anciens janissaires du *Bey* d'Alger et d'autre. Avec tout cela, mon *Eusebick*, tu vois que tu n'es pas prêt de venir me voir avec *Bousnou* ton ami. Est-ce que tu es encore Français et que tu as peur? Viens, le *Bey* t'aimera beaucoup, toi qui sais tant parler de tant de choses jolies; il ne te fera jamais rien de mal, *Men en siltioner tona chakq*, expression kabila: *Nous marchons ensemble, s'il le faut*. Adieu, aime ton fils, aime ta femme, respecte mon père, protège ma mère et reçois mes salutations: *Pivons et mourons amis*.

« MAHMOUD-BEY MOHAMET HUSSEN-PACHA. »

CORRESPONDANCE
Mr L'EDITEUR.
Nous voyons par le journal mentent par excellence le *« Populaire »* du 10 du courant, que le colonel Lemay, a déclaré chez M. Serspinho, lorsqu'il a appris que son mai avait été déplanté, qu'on voulait le forcer à résigner, et qu'il ne remettrait ses commissions qu'au bout du fusil. Probablement qu'il était sous l'influence de Barchus, suivant sa loable coutume, lorsqu'il a fait cette déclaration, et que sa bratrote a disparu avec les vapeurs du vin. Car depuis qu'il est de retour à Ste. Marie il ne s'est pas encore montré à ses prétendus ennemis. Pendant deux ou trois nuits il a parcouru le comté de Rouville pour trouver des gens de sa trempe où il put loger; mais voyant que ces bonnes gens n'étaient pas bien aisés de lui donner une seconde fois l'hospitalité, il s'est déterminé à coucher dans son caveau, (ce qui doit lui rappeler la cave du colonel Johnson en 1813, mais l'incommodité de ce caveau Publique encore à déguigner. Dieu sait où il est à présent. On l'a vu hier dans une auberge triquetant avec les dragons à Chambly. On le croit à Québec à supplier son excellence de lui envoyer un régiment à Ste. Marie pour le garder. Ce que nous savons, c'est que ce brave a déclaré que, si son excellence lui accordait s'n secours, il resterait dans sa maison avec ses commissions; mais que si ce secours lui était refusé il résignerait tout de suite. Sa bravoure est donc ici au bout des fusils de ses gardes.—Quel homme!

UN QUI VOIT TOUT.
Ste. Marie, 14 Nov. 1837.

M. L'EDITEUR.
Les Canadiens sont lâches, disent nos ennemis politiques; suivant eux, au premier choc, les patriotes abandonneront leurs principes ré-

volutionnaires et se rangeront dans les rangs de nos adversaires; un exemple peut le convaincre du contraire et leur faire connaître les sentiments qui agitent et stimulent les vrais Canadiens, amis de leur pays et de la sainte cause qu'ils défendent. De toute part, comme vous le savez, l'excitation est grande, des assemblées et des résolutions de nos ennemis en ont été la mesure; tout a fait vexatoire: bris de maison, dans les villes injustices de toutes parts etc.; persécutions et mais pour vous faire connaître les sentiments des vrais Canadiens et à nos ennemis qu'ils sont dans l'erreur sur ce sujet, je vous informerais que dans la paroisse de Ste. Rose, trois jeunes étourdis inconsidérément se rendirent à la maison d'un paisible citoyen, avec des fusils; et là, sachant que le maître n'y était pas, demandèrent à la femme quelle elle était patriote. Sur la réponse qu'il leur fut faite qu'elle était patriote, ils tirent leurs 3 coups de fusils, et en disant: voilà les bureaucrates qui viennent et nous allons tout mettre à feu et à sang. Effrayé de cette attaque subite et imprévue, un émissaire se rendit aussitôt au village Ste. Hesse et donna cette nouvelle qui fut aussitôt communiquée aux paroisses voisines. Aussitôt avertis ces Canadiens que l'on venait de si lâches, sortirent de leurs lits (car c'était dans la nuit) se munirent de leurs armes qu'ils purent se procurer, pour aller rejoindre leurs compatriotes de Ste. Rose. Le village de Terrebonne est remarquable par son zèle et la bravoure qui ont été montés par tous. L'île Jésus ne se montra pas moins, ainsi que la paroisse de Lachenaie, la paroisse de Ste. Anne des Plaines et même jusque de la Rivière du Nord. Il y avait pas moins de 2500 hommes réunis en divers endroits et attendant tous le mot de « EN AVANT » et tous disposés et d'accord à dire « VAINCRE OU MOURIR ».

Il ne faut pas manquer de signaler le courage de nos vertueuses femmes patriotes qui pendant que leurs maris préparaient leurs armes, s'étaient chargées de la noble occupation de faire des balles, et encourageaient leurs maris à défendre leurs droits au prix de leur sang. Parmi les femmes de Terrebonne, on en a vu une s'affubler des habits de son mari absent et prendre un fusil et parcourir les rues encourageant les autres. Un autre fait digne de remarque, un vaillant de 77 ans, de la paroisse Ste. Anne, pouvant à peine marcher, en apprenant la nouvelle, ne se fiant pas sur ses jambes, et craignant de ne pouvoir suivre ses concitoyens comme il le disait, prit le devant et portait seul, à pied avec une pioche et un bâton, bien décidé à ne pas ménager ses cheveux blancs, et à donner un noble exemple à ses voisins.

Un autre trait de dévouement et de bravoure un paroissien de Ste. Anne qui, n'ayant aucun arme, se rendait moi seul à un habitant, demanda en grâce que s'il était blessé dans la lutte on lui fit la grâce de l'achever. Combien d'autres traits qui seraient trop longs de vous mentionner!

A présent que l'on vient donc dire que les patriotes sont lâches; dans moins de cinq heures, plus de 2500 hommes et ont déjà été prêts à sacrifier leur vie, dans un seul comté et encore nous n'étions pas avertis, car l'avisement ne fut donné à Terrebonne qu'à deux heures dans la nuit, et à 5 heures tous ces 2500 braves étaient prêts.

Un autre trait de bravoure d'une femme de Terrebonne. Son mari se préparait à partir pour aller prendre son fusil, sa femme lui dit de le laisser, qu'elle pouvait tirer aussi bien que lui, et qu'elle se défendrait bien contre les chougueus qu'elle ne les craignait pas, qu'ils étaient tous aussi lâches que traites.

UN CANADIEN.
Comté de Terrebonne, 15 Novembre 1837.

LA MINERVE.
MONTREAL.
LUNDI SOIR, 20 NOVEMBRE 1837.

Le propriétaire et éditeur de la *Minerve*, M. Ludger Duvernay, étant absent de Montréal pour affaires particulières, des mesures ont été prises pour continuer la publication du journal pendant son absence.

Ainsi donc la responsabilité retombera sur les personnes chargées de la direction et de l'impression, mais à compter d'aujourd'hui seulement et jusqu'au retour du propriétaire et éditeur ou jusqu'à ce qu'un avis contraire ait été donné.

J. T. Phelan, *scr.*, sera chargé de la rédaction, et M. Frs. Lemaitre de la partie typographique.

Cependant comme ces changements ne touchent en rien au fond des choses par rapport aux affaires particulières de l'établissement tout se fera comme ci-devant au nom de M. Duvernay.

La gêne des temps et quelques circonstances imprévues nous forcent à ne publier qu'une demi-feuille ce qui devra se continuer pendant un temps indéterminé, sauf à reprendre l'ancien format dans des temps plus prospères. On espère que les amis du journal préféreront toujours, comme par le passé, leur présent appui. Comme notre espace sera plus circonscrit, nous nos honorerons désormais à ne citer que des faits. Les lecteurs se donneront la peine de les commenter. Les annonces seront toujours publiées avec ponctualité et reçues avec reconnaissance.

« nouvelle vignette » de lord Gosford. Depuis quelque temps tout se fait pour et par le *Herald*. Ceux qui comme nous lisent habituellement ce journal et qui observent les phénomènes des hautes régions de l'état ne peuvent qu'être frappés de la singulière coïncidence qui règne entre les conseils de l'un et les mesures de l'autre. Si le *Herald* ne se distingue pas par la noblesse de son caractère et ses sentiments de justice et de magnanimité, du moins est il habile dans ses combinaisons pour amener le chef de l'exécutif à ses vœux et le faire tomber dans le panneau.

Nous avons dit déjà que l'indignation qui éclate partout sur ce qui entraîne quelques personnes dans des démarches inconvenantes parce qu'elles avaient un caractère coercitif. Nous avons été les premiers à les blâmer, mais certes ces démarches ont été exagérées d'au moins cent pour cent par les feuilles anti-Canadiennes. Le *Herald* en a profité avec habileté si non avec honnêteté pour mettre les neuf dixièmes du pays dans une fausse position et faire croire que d'assailis ils étaient devenus les agresseurs. Heureusement qu'il n'en est rien dans la réalité, car ce n'est pas, s'ils existent toutefois, quelques faits isolés qui puissent militer contre toute une population; mais enfin, si étrange que cela soit, le *Herald* a réussi à créer cette impression dans les esprits officiels, et de cette manière il lui est facile d'exploiter les dispositions gouvernementales. Nous avons beau contredire le *Herald* et prouver souvent d'une manière irréfutable qu'il erre, ceux qui d'injustes prévention s'aveuglent ne croient pas à la vérité. De là le mal-entendu.

Nous le disons bien sincèrement: jamais parti ne fut décrié, persécuté et calomnié plus que le parti libéral du B.-Canada. Toutes ses actions, si sages, si irréprochables qu'elles soient, sont devenues le thème de systématiques dénominations. Et pour se borner à un fait récent, n'a-t-il pas été démontré que l'association des Fils de la Liberté, en se réunissant le 6 de ce mois, n'avait en vue que de remplir l'engagement qu'elle avait formé de s'assembler une fois par mois, et cela de la manière la plus paisible et la plus légale? N'a-t-il pas été démontré que ces jeunes gens furent assaillis par le parti qui se dit fausement l'ami du gouvernement, et que ce fut ce même parti qui commut tous les déplorables excès dont la ville de Montréal fut témoin le jour en question? Eh bien! malgré tout cela, il n'est pas d'injure que n'ait été prodiguée aux *Fils de la Liberté*, coupables de l'énorme crime de s'être défendus contre ceux qui les attaquent! Tandis que ces derniers se sont vus prodiguer les louanges et les protections!! Une nouvelle preuve de intentions pacifiques des *Fils de la Liberté*, c'est que la plupart se rendirent à l'assemblée en détail et que ceux qui s'y rendirent en corps ne voulurent, comme les premiers fois, avoir ni drapeau, ni musique. Ce n'est pas tout: un de leurs règlements statue qu'ils s'assembleront le premier lundi de chaque mois, ils ne s'aperçoivent pas plutôt que ce règlement peut, en les exposant à l'animadversion des constitutionnels, entraîner malgré eux des violences et des infractions de paix, que de suite ils résolvent d'un commun accord de le rescinder et y substituant un autre règlement par lequel ils conviennent de ne se réunir qu'au mois de mai prochain. Tout cela, ce nous semble, prouve que de leur part il n'y avait, certes, aucune mauvaise intention. Ce n'est pas ainsi qu'on agit lorsqu'on médite des violences.

Cependant le *Herald* a prétendu, quoiqu'il dût connaître le contraire, que les jeunes gens en question s'étaient assemblés pour créer du tumulte et provoquer un soulèvement; et il a affirmé qu'ils avaient été les agresseurs quoique cela soit faux, et profitant de cette nouvelle occasion pour imprimer une « nouvelle vignette » de lord Gosford, il demanda à cor et à cri qu'on « pendît tire et écarte » les principaux Représentants du peuple!!! Puis commença les autorités devaient foi et hommage au *Herald*, elles devraient aussi être des arrestations!!!!

Le *Herald* a dit qu'il fallait envoyer des troupes dans les campagnes. De suite on voit des détachements militaires s'y porter. Il demande une réforme dans la magistrature, usité dit, aussitôt fut. Bientôt le *Herald* demandera, à l'instar de la *Gazette de Québec*, la mise en vigueur des lois maritales, et nous verrons que le pays sera gouverné par la balonnette. Ainsi progresse la coercition.

En attendant l'âge d'or, nous nous permettons de faire remarquer à son excellence qu'il nous semble être celui qui cherche l'opinion d'un pays entre les colonnes d'un journal reconnu pour appartenir à une coté. Les nombreuses assemblées qui ont eu lieu dans la province cette année donnent, suivant nous, une mesure plus correcte des vœux nationaux. Or, on ne voit nulle part dans ces assemblées les indices d'une attaque quelconque; on y prend la défensive, pas davantage.

Evénements de Longueuil.
Jeudi dernier dans le cours de l'après midi, plusieurs jeunes gens s'emparèrent d'un cheval de cavalerie royale de Montréal d'ici pour se rendre à St. Jean où, pendant la nuit et à la sourdine, ils s'emparèrent de M. Desmaray et de Dr. Davignon, sans que l'on sache pourquoi; ils les firent monter dans une voiture convertie et se mirent en route pour Montréal par la voie de Chambly. Arrivés près du village de Longueuil, ils firent rencontre d'un grand nombre d'habitants des environs tous armés et postés en ambuscade le long du chemin.

Dès que ceux-ci aperçurent la cavalerie royale de Montréal, l'un d'eux s'avança et lui cria de s'arrêter en le sommant de lui expliquer les motifs de sa présence dans les paisibles campagnes, ce que contenant la voiture fermée, et si c'étaient des prisonniers de montrer les pouvoirs en vertu desquels elle agissait. On lui dit pour toute réponse qu'il ferait bien de s'aller pommer et qu'on n'avait aucun compte à lui rendre. Il repiqua aussitôt, en montant le corps d'habitants armés, que les cavaliers pouvaient passer à condition de mettre sur le champ en liberté ceux qu'ils enlevaient. La-dessus la cavalerie décharga sur lui trois coups de pistolet, mais ce fut sans effet, et au même instant, une quinzaine seulement des habitants rassemblés firent feu sur elle, mais surtout sur les chevaux de la voiture fermée. Celle-ci resta sur le champ, et Messrs. Davignon et Desmaray, furent ainsi libérés sans encombre.

La cavalerie déchargée tous ses pistolets sur les habitants, mais aucun coup ne porta. Plusieurs des cavaliers furent atteints. M. Ermattinger, celui qui commandait dit-on, fut légèrement blessé au visage et Sharpe et Woodhouse à la jambe. A sa casquette de M. Molson fut traversée d'une balle qui lui effleura aussi la tête, et la casquette de M. Farquhar fut emportée partiellement. Plusieurs chevaux furent aussi grièvement blessés, et l'un d'eux se trouva hors de service.

Après cette affaire la cavalerie arriva vers une heure à Montréal, d'où, dit-on, des dépêches furent envoyées immédiatement à lord Gosford lui donnant des détails la dessus et lui recommandant de mettre cette partie du pays sous la loi martiale. Reste à savoir si lord Gosford se rendra à cet avis, et si les détails qu'on lui fournit sont exacts.

Le *Herald* prétend que la cavalerie n'a dû son salut qu'à cette circonstance: au moment où les habitants allaient tirer, le nommé Malo qui était de la cavalerie leur cria de ne pas faire feu; elle venait de se mettre au galop, le commandant l'ayant fait arrêter tout à coup au moment où les coups de fusils sur des objets mouvants « portent à faux. Nous ignorons jusqu'où cela peut être vrai, mais on nous assure que quinze ou vingt tout au plus tirèrent et la plupart en l'air, car dit-on, l'unique objet était de délivrer leurs concitoyens arrêtés et enlever si curieusement ce qui s'ils l'eussent voulu, pas un seul cavalier ni un seul cheval n'eût échappé. Le *Herald* dit que ceux qui furent atteints au nombre de soixante environ et qu'ils mirent un genou en terre afin de viser plus sûrement. Cela est faux, quinze ou vingt seulement tirèrent, et loin de chercher à viser, la plupart ne tirèrent que pour effrayer la cavalerie.

Ce qui prouve la crainte que leur inspirait leur entreprise, c'est que les cavaliers arrêtèrent Messrs. Desmaray et Davignon de nuit et qu'ils partirent de St. Jean vers quatre heures du matin. Ils arrivèrent à Longueuil vers onze heures et demie, c'est alors que la rencontre eut lieu. Le *Herald* trouve extraordinaire que la cavalerie ait pu s'échapper et que tous n'aient pas été tués, vu la grande disparité du nombre. Cela nous étonne beaucoup aussi nous, cependant lorsqu'on songe qu'un-quinzaine seulement déchargèrent leurs fusils et que la plupart de ces quinze ou vingt ne firent dans l'air, tout s'explique.

Le nombre de cavaliers était, selon les uns de 23, selon les autres de 20, et de 16 seulement suivant le *Herald*.

Pendant que l'affaire relatée ci-dessus se passait, deux compagnies du 32^e régiment sous le commandement du capitaine Markham se trouvaient sur la grève, avec ordre, dit-on, de ne pas aller au-delà. Les troupes entendirent la fusillade, mais n'avancèrent pas.

Si, ajoute le même journal, les chiens du chemin de fer eussent pu être mis en mouvement à St. Jean pendant la nuit, Messrs. Davignon et Desmaray auraient été logés dans la prison de Montréal avant que les agriculteurs ne fussent sortis de leurs lits.

Notre espace ne nous permet pas de faire de longues réflexions sur ces événements; d'ailleurs cela semblerait peu près inutile puisqu'il n'est persona qui ne puisse les apprécier. Nous ne pouvons que regretter amèrement les causes dont ils sont le résultat. Le *Herald* en profite pour conseiller à lord Gosford de proclamer la loi martiale. Toujours de l'arbitraire!

Nous sommes prié d'annoncer que le clergé catholique des deux diocèses se proposent d'adresser une requête à sa majesté la reine Victoria pour en obtenir justice. Comme nous ne connaissons pas encore bien précisément la nature des demandes spéciales qu'il se propose de faire, nous attendrons, pour en parler plus sûrement, que nous les ayons vues; en attendant, ce nous est un agréable surprise de voir notre digne clergé demander justice pour ce malheureux pays; car jusqu'à présent du moins, nous ne considérons pas cette démarche de sa part comme une acte de politique, mais simplement de charité et de prière, ce qui convient parfaitement à la condition de l'Écclésiastique.

Donn French Canadian!—Expression favorite des constitutionnels, des loyaux, c'est à dire pliants et soumis.

MOUVEMENTS MILITAIRES.—La cavalerie dite de Montréal est répartie vendredi pour la campagne, sans doute pour opérer encore des enrôlements.

Deux compagnies du 24^e régiment sont arrivées en cette ville.

On a formé, dit-on, à St. Jean un corps de volontaires pour agir de concert avec les autorités civiles et militaires.

